

Date de convocation L'an deux mille vingt et un, le onze mars, à vingt-heure heures et
05/03/2021 trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
Date d'affichage réuni en séance publique, sous la présidence de M. André
05/03/2021 PHILIPOT, Maire.
Nbre de conseillers Étaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme
En exercice : 15 GARNIER, Mrs LAN, LÉBOUC, PETITPAS, Mmes
Présents : 12 BARBELETTE, COUPÉ, M. MONTEMBault, Mme SALIOT, M.
Votants : 14 MARTINAIS formant la majorité en exercice.

Absents excusés :

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC
Mme Laura FORVEILLE

Madame Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Vote du compte de gestion 2020 du budget Commune

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 de la commune faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 135 327,98 €

Excédent d'investissement : 202 561,45 €

Vote du compte administratif 2020 de la Commune

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de la Commune, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 779 421,20 €

Dépenses de l'exercice : 644 093,22 €

Excédent 2020 135 327,98 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 135 327,98 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 307 683,38 €

Dépenses de l'exercice : 232 401,50 €

Excédent 2020 : 75 281,88 €

Excédent d'investissement antérieur reporté : 127 279,57 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 202 561,45 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 337 889,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 de la Commune arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Affectation de résultat – Budget Commune 2021

Sur présentation de M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances et après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter la somme 135 327,98 € à l'article 1068 en investissement pour financer les opérations de travaux de 2021.

Vote du compte de gestion 2020 du budget Assainissement

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 du budget Assainissement faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent d'exploitation : 26 614,07 €**Excédent d'investissement : 77 763,95 €****Vote du compte administratif 2020 du budget Assainissement**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de l'Assainissement, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Exploitation :

Recettes : 73 706,62 €

Dépenses : 47 092,55 €

Excédent 2020 : 26 614,07 €

Résultat de l'exercice, excédent d'exploitation = 26 614,07 €

Investissement :

Recettes : 28 358,43 €

Dépenses : 54 824,41 €

Déficit 2020 : - 26 465,68 €

Excédent antérieur reporté : 104 229,93 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 77 763,95 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 104 378,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 Assainissement arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Affectation de résultat – Budget Assainissement 2021

Sur présentation de M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances et après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter la somme 11 000,00 € à l'article 1068 en investissement pour financer les opérations de travaux de 2021.

Vote du compte de gestion 2020 du budget lotissement résidence de la Source

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 du budget lotissement résidence de la Source faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent d'exploitation : 70 227,89 €

Déficit d'investissement : - 52 488,66 €

Vote du compte administratif 2020 du budget lotissement résidence de la Source

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de la résidence la Source, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

Recettes : 172 928,67 €

Dépenses : 149 170,75 €

Excédent 2020 : 23 757,92 €

Excédent antérieur reporté : 46 469,97 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 70 227,89 €

Investissement :

Recettes : 146 056,76 €

Dépenses : 150 141,20 €

Déficit 2020 - 4 084,44 €

Déficit antérieur reporté : - 48 404,22 €

Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 52 488,66 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 17 739,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du lotissement résidence la Source arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2020 du budget lotissement résidence du Clos d'Augustine

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 du budget du lotissement du Clos d'Augustine faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 327 723,21 €

Déficit d'investissement : - 113 921,92 €

Vote du compte administratif 2020 du budget du lotissement du Clos d'Augustine

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 du lotissement résidence du Clos d'Augustine, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

Recettes : 265 938,92 €

Dépenses : 241 934,68 €

Excédent 2020 24 004,24 €

Excédent antérieur reporté : 303 718,97 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 327 723,21€

Investissement :

Recettes : 241 634,68 €

Dépenses : 113 921,92 €

Excédent 2020 127 712,76 €

Déficit antérieur reporté : - 241 364,68 €

Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 113 921,92 €

Résultat net de clôture, excédentaire = 213 801,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du lotissement résidence du Clos d'Augustine arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2020 du budget de la ZA de la Massonnais

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 du budget de la ZA de la Massonnais faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 35 686,37 €
Déficit d'investissement : - 203 007,96 €

Vote du compte administratif 2020 du budget de la ZA de la Massonnais

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de la ZA de la Massonnais, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

Recettes : 203 008,11 €
Dépenses : 241 883,47 €
Déficit 2020 : - 38 875,36 €
Excédent antérieur reporté : 74 561,73 €

Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = 35 686,37 €

Investissement :

Recettes : 142 066,10 €
Dépenses : 203 007,96 €
Déficit 2020 : - 60 941,86 €
Déficit antérieur reporté : - 142 066,10 €

Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = - 203 007,96 €

Résultat net de clôture déficitaire = - 167 321,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 du la ZA de la Massonnais arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2020 du budget du lotissement résidence des Verriers

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion le compte de gestion 2020 du budget du lotissement résidence des Verriers faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 83 244,18 €
Déficit d'investissement : - 161 983,06 €

Vote du compte administratif 2020 du budget du lotissement résidence des Verriers

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de la résidence des Verriers, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

| | |
|---|--------------------|
| Recettes : | 282 753,71 € |
| Dépenses : | 140 384,11 € |
| Excédent 2020 : | 142 369,60 € |
| Déficit antérieur reporté : | - 59 125,42 € |
| Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = | 83 244,18 € |

Investissement :

| | |
|---|-----------------------|
| Recettes : | 0,00 € |
| Dépenses : | 161 983,06 € |
| Déficit 2020 : | - 161 983,06 € |
| Résultat de l'exercice, déficit d'investissement = | - 161 983,06 € |

Résultat net de clôture déficitaire = - 78 738,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif du lotissement de la résidence des Verriers arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2020 du budget du lotissement résidence de La Vallée

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion le compte de gestion 2020 du budget du lotissement résidence de La Vallée faisant apparaître un résultat de clôture de :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Excédent de fonctionnement : | 0.00 € |
| Excédent d'investissement : | 0.00 € |

Vote du compte administratif 2020 du budget du lotissement de la résidence de La Vallée

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil, M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2020 de la résidence de La Vallée, étudié en commission finances, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

| | |
|---|---------------|
| Recettes : | 0.00 € |
| Dépenses : | 0.00 € |
| Résultat de l'exercice, excédent de fonctionnement = | 0.00 € |

Investissement :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 0.00 €

Résultat de l'exercice, excédent d'investissement = 0.00 €

Résultat net de clôture excédentaire = 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif du lotissement de la résidence de La Vallée arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

Validation des orientations budgétaires année 2021

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires étudiées en commission finances le 9 mars 2021 et détaille les projets pour l'année 2021.

Il en ressort un plan détaillé par thématique :

- ▶ **Activités économiques, orientations d'aménagement**
 - ▶ Contrat d'objectifs développement durable
 - ▶ Révision du PLU
 - ▶ Effacement de réseaux : résidence La Roche
 - ▶ Modernisation des postes de relèvement (La Pichonnais – Malhère)

- ▶ **Mobilité, accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la rocade Est**
 - ▶ Réalisation de la liaison douce
 - ▶ Étude et réalisation de l'aménagement des circulations des transports en commun

- ▶ **Accueil familles et personnes âgées**
 - ▶ Construction du Pôle Enfance Jeunesse
 - ▶ Lotissement Résidence de La Vallée
 - ▶ Lotissement résidence des Verriers
 - ▶ Résidence Emeraude 2
 - ▶ Réflexion sur de nouveaux logements sociaux
 - ▶ Acquisitions foncières
 - ▶ Espace Saint Martin

- ▶ **Patrimoine**
 - ▶ Voirie : travaux et entretien
 - ▶ Sentier des Croix et des Calvaires
 - ▶ Plaque commémorative des anciens maires
 - ▶ Jardin pomologique

- ▶ **Accompagnement associations / cadre de vie**
 - ▶ Mutualisation des équipements sportifs
 - ▶ Sécurisation des déplacements
 - ▶ Pacte de relance avec les associations

- ▶ **Équipements**
 - ▶ Salle commune de la résidence intergénérationnelle : achat d'équipement et de mobilier
 - ▶ Salle communale : aménagement de la cuisine et achat d'équipement
 - ▶ Panneau numérique d'information
 - ▶ Plan de la commune

► Services communaux

- Service technique : achat de matériel
- Ecole : achat de matériel et mobilier
- Mairie : archivage et achat d'un photocopieur

Monsieur le Maire précise qu'un étalement des réalisations pourrait se faire sur environ 3 ans en fonction des moyens financiers disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'ensemble des orientations budgétaires ci-dessus présentées pour l'année 2021.

Pôle Enfance et Jeunesse : validation du devis pour l'étude et le suivi des travaux VRD

Mme Stéphanie GARNIER, Adjointe chargée des travaux, informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet TECAM a été sollicité pour la maîtrise d'œuvre pour la voirie et les réseaux du Pôle Enfance et Jeunesse.

Elle présente la proposition financière négociée de TECAM et rappelle la première proposition.

Elle détaille le montant des prestations pour un montant de 9 100,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition du cabinet TECAM de 9 100,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre des VRD du Pôle Enfance Jeunesse
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 2313 « Construction » opération 113 « Pôle Enfance »
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Pôle Enfance Jeunesse : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Territoriale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territoriale dans le cadre de la construction du Pôle Enfance et Jeunesse.

Il précise que la subvention possible est plafonnée à 1 250 € du mètre carré pour les travaux dans la limite de 150 000 € attribués au maximum.

Il souligne que l'achat du terrain, le mobilier et l'électronique ne sont pas éligibles.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------|------------------------|-------------------------|---------------------|
| TERRAIN | 15 000,00 € HT | SUBVENTIONS | |
| VRD | 50 000,00 € HT | DETR | 198 000,00 € |
| | | FST | 150 000,00 € |
| ETUDES | | CAF RIPAME | 148 193,53 € |
| Architecte | 56 950,00 € HT | CAF ALSH ADO | 79 504,97 € |
| SPS | 6 752,00 € HT | TOTAL | 575 698,50 € |
| TOPO | 1 650,00 € HT | | |
| BATIMENT | | AUTO FINANCEMENT | 246 656,50 € |
| CONSTRUCTION | 660 000,00 € HT | | |
| MOBILIER | 31 503,00 € HT | | |
| ELECTRONIQUE | 500,00 € HT | | |
| TOTAL | 822 355,00 € HT | TOTAL | 822 355,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Territoriale pour la construction du Pôle Enfance et Jeunesse
- **De VALIDER** le plan de financement prévisionnel
- **De MANDATER** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Liaison Douce : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire Volet 2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de dans le cadre de la réalisation de la liaison douce.

Il précise que la subvention renégociée est de 25 000 €.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|------------------|------------------------|--|---------------------|
| Travaux | 128 731,00 € HT | SUBVENTIONS | |
| Etudes | 8 900,00 € HT | Contrat de Territoire | 25 000,00 € |
| Achat de terrain | 3 000,00 € HT | DETR | 43 297,40 € |
| Frais de notaire | 2 000,00 € HT | Amendes de police | 28 800,00 € |
| | | Fonds de concours Fougères Agglomération | 15 010,00 € |
| | | AUTOFINANCEMENT | 30 523,60 € |
| Total | 142 631,00 € HT | Total | 142 631,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire pour la réalisation de la liaison douce
- **De VALIDER** le plan de financement prévisionnel
- **De MANDATER** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Ecole des 3 Chênes : validation des horaires pour la rentrée 2021-2022

Madame Colette PENDRIGH, Adjointe à l'Education, informe les élus de la demande formulée auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du décret n°2017-1108.

Elle explique que cette demande de modification d'Organisation des Temps Scolaires présente un caractère dérogatoire aux principes nationaux suite à l'arrêt par la commune des Temps

d'Activité Périscolaires. La commune a une organisation dite « D2-4 matinées, soit une semaine scolaire organisée sur 4 jours.

Après consultation du Conseil départemental de l'Education National et un avis favorable du DASEN, Mme Colette PENDRIGH propose de faire une demande de dérogation conjointe avec le Conseil d'École, pour maintenir les horaires actuels de l'école des 3 Chênes pour la rentrée 2021-2022, à savoir :

- Horaire début de matinée : 8 h 30
- Horaire fin de matinée : 12 h 00
- Horaire début d'après-midi : 14 h 00
- Horaire fin d'après-midi : 16 h 30

Le Conseil d'École a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la demande de dérogation conjointe et les horaires ci-dessus énoncés pour l'école des 3 Chênes pour la rentrée 2021-2022
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Vote des subventions aux dernières associations

Patrick DÉMARQUET, Adjoint chargé des finances, indique que par délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2021, l'assemblée délibérante a attribué les subventions aux associations communales au titre de l'année 2021.

Il rappelle que 4 associations devaient apporter des compléments d'informations pour que leur demande soit réétudiée et prise en compte.

Il présente les propositions de la commission finances du 9 mars 2021 :

- Le Club des Agneaux : 1 300,00 €
- TC2L – Tennis Club Landéan Laignelet : 750,00 €
- L'Association Familles Rurales de l'ALSH des 3 L : 250,00 €
- L'Association des Parents d'Élèves de l'école des 3 Chênes : 400,00 €

Tout au long de l'année des associations extérieures et organismes divers peuvent solliciter la commune pour l'obtention d'une subvention. Après étude des différentes demandes, la Commission des Finances propose de retenir l'association fougeraise Children's souls qui œuvre pour les enfants en difficulté et en situation de harcèlement. Il est proposé de lui verser le montant de 120 € pour l'année 2021.

Les propositions pourront être complétées ultérieurement en fonction du plan de relance des activités des associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** toutes les propositions de la commission finances
- **De VALIDER** les montants des subventions énoncés ci-dessus pour l'année 2021
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

DIVERS

- **Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus :** M. Patrick DÉMARQUET, adjoint chargé des finances, informe que le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local. Il précise que cette obligation est introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi

n°2019-1461 du 27 décembre 2019) et que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT). Il présente l'état annuel des élus.

- **Travaux en cours :** Monsieur Christian LAN, 4^e Adjoint au Maire informe les élus que les travaux du préau de l'école sont terminés.
Monsieur le Maire informe les élus des futurs travaux et de la déviation de la Rocade Est sur les deux premières semaines d'avril 2021.
Monsieur le Maire souligne que concernant la résidence du Clos d'Augustine, il reste les travaux de plantation des végétaux. Le SMICTON a mis en place des bacs individuels de collecte et le retrait se fait de porte à porte. L'éclairage public est à mettre en fonctionnement.
Monsieur le Maire indique que tous les lots sont désormais vendus à la résidence des Verriers.
- **Ecole :** Monsieur le Maire informe les élus de l'ouverture conditionnelle d'une classe supplémentaire à l'Ecole des 3 Chênes pour la rentrée de septembre 2021 – 2022.
- **Commission rurale :** Monsieur le Maire informe les élus que la commission rurale a fait une visite sur la commune avec le Syndicat de Voirie de Fougères Nord. Le manque de visibilité à la Forêt Maubèche a été étudié. Il est proposé de mettre en place une signalétique pour réduire la vitesse à 50 km/h.
- **Elagage d'arbres :** Après étude sur le terrain, Monsieur le Maire souligne qu'un élagage d'arbres est prévu sur les secteurs suivants : terrain de football, les résidences La Perrière La Priauté, l'avenue du Maine et le Val.
- **COVID 19 - vaccination :** Monsieur le Maire propose aux élus de contacter tous les habitants de plus de 75 ans dans le cadre de la vaccination afin de faire remonter les difficultés rencontrées auprès de la Préfecture.
- **Personnel :** Madame GOUVENOU a effectué son retour le 19 février 2021 après son congé maternité. Les élus la félicitent pour la naissance de sa fille et un cadeau de naissance lui est remis. Elle remercie le Conseil Municipal pour ce geste significatif.
- **Prochaines réunions :**
 - Conseil d'école : le jeudi 16/03/2021
 - Comité de pilotage de l'ALSH : le 23/03/2021 à 20 h
 - Commission finances : le jeudi 25/03/2021 à 20 h (à confirmer)
 - CCAS : le mercredi 7 avril 2021 à 18 h 45
 - Conseil Municipal le 08/04/2021 à 20 h 30
 - Réunion de lancement du Pôle Enfance et Jeunesse : le mercredi 31/03/2021 à 15 h à la salle commune résidence des Chênes

La séance est close à 23 h 15